

## PRET DE KIT STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – conditions générales d'utilisation

### Article 1 - OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les modalités de prêt de matériel aux stagiaires de la formation professionnelle et précisent les engagements du stagiaire et de l'organisme de formation / de la mission locale.

La Région Centre met à disposition des stagiaires de la formation professionnelle inscrit.e.s dans une session de formation à distance du Programme Régional de Formation (PRF) des kits pour la formation à distance, et / ou des jeunes suivi.e.s par les missions locales en ayant besoin dans le cadre de leur accompagnement : ordinateur, galet de connexion 4G, SAV d'appui téléphonique : **02 37 84 33 52**

### Article 2 : ACTIVITE CONCERNÉE

Pour les Organismes de formation

Session de formation du Programme Régional de Formation de la Région Centre Val de Loire pour laquelle le stagiaire emprunteur a besoin d'un ordinateur portable :

Intitulé de la formation	Date de début de la session	Date de fin de la session	Nombre d'heures en formation à distance

Pour les missions locales, description du parcours de formation-insertion dans lequel l'emprunteur est engagé, pour lesquels il a besoin d'un ordinateur portable :

Intitulé de la / des formations / actions d'insertion	Date de début	Date de fin	Nombre d'heures en formation à distance

### Article 3 : DUREE DU PRET

Le prêt est conclu pour toute la période de la formation. A l'issue de cette période, l'emprunteur devra rendre le matériel au prestataire DOCAPOSTE - La Poste en fin de formation pour état des lieux et remise à un autre stagiaire à un autre organisme de formation. La remise initiale du kit et sa restitution ont lieu dans les lieux de formation ou dans les missions locales ou dans les antennes des missions locales sur une plage horaire déterminée par La Poste après validation de la demande.

Après la restitution du matériel, les données personnelles seront effacées par le prestataire DOCAPOSTE - La Poste.

### Article 4 : MATÉRIEL, ETAT

Afin d'apporter son soutien à l'activité de l'emprunteur, le prêteur souhaite mettre à disposition de celui-ci le matériel décrit ci-après.

Liste du matériel prêté	Numéros de série et Inventaire Région Centre	Etat à la remise
<input type="checkbox"/> Ordinateur portable <input type="checkbox"/> Sacoche <input type="checkbox"/> Souris <input type="checkbox"/> Câble ordinateur <input type="checkbox"/> Galet 4G et câble	Ordinateur LENOVO : Série : ..... Inventaire : 82381  Galet 4G Alcatel : IMEI : ..... Inventaire : 82382	<input type="checkbox"/> Pas de défaut <input type="checkbox"/> Défaut. Préciser : ..... ..... <input type="checkbox"/> Pièces manquantes, Préciser : ..... .....

#### **Article 5 – ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION / DE LA MISSION LOCALE**

Il/elle s'engage à expliquer le fonctionnement du matériel à l'emprunteur, de l'appui à la première connexion Wifi à l'accompagnement sur toute la durée de sa formation.

Il/elle s'engage à noter toutes les dégradations subies par le matériel pendant la période de prêt.

Il/elle s'assure de la présence du stagiaire dans le lieu de formation, pour les organismes de formation, ou dans la mission locale ou son antenne lors de la remise initiale et de la restitution du matériel par et à La Poste, sur le créneau horaire déterminé lors de la validation de la demande.

#### **Article 6 – ENGAGEMENTS DU STAGIAIRE EMPRUNTEUR**

Il s'engage à faire un usage normal du matériel prêté. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le prêteur et, s'il a souscrit une assurance couvrant le matériel emprunté, à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage.

Il s'engage à ne confier la manipulation du matériel à aucune autre personne.

Le matériel emprunté devra être restitué **en main propre au facteur (La Poste), en fin de formation auprès de l'organisme de formation ou de la mission locale.**

*En cas de non-restitution, le Conseil régional engagera les poursuites appropriées.*

*En cas de perte ou de vol, le dépôt de plainte devra être transmis au Conseil régional sous peine de poursuites.*

#### **Article 7- INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)**

Les informations recueillies dans le cadre de la mise à disposition du kit par le Conseil Régional Centre-Val de Loire feront l'objet de traitements informatiques destinés à la fourniture dudit kit, prêté par le Conseil régional. Les traitements ont pour base juridique la mission d'intérêt public en matière de déploiement de la formation professionnelle.

Les destinataires des données sont : l'organisme de formation ou la mission locale, DOCAPOSTE et La POSTE.

Les informations recueillies seront conservées 5 ans après la remise du kit.

En cas de refus de communication des données obligatoires, le kit ne pourra être délivré au stagiaire. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes, d'effacement, de limitation des traitements vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données, [contact.rgpd@centrevaleloire.fr](mailto:contact.rgpd@centrevaleloire.fr) ou 9 rue Saint-Pierre Lentin - CS 94117, 45041 ORLÉANS Cedex 1.

En cas de litige, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

#### **Article 8 - LITIGES**

Pour tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal territorialement compétent.

Fait à

Le

Le stagiaire/L'emprunteur  
Nom, Prénom et Coordonnées

L'organisme de formation/ La Mission Locale  
NOM ET COORDONNEES DE L'ORGANISME